



RAPPORT D'ACTIVITE 2015

Communauté de Communes «D'Artagnan en Fezensac»

Septembre 2016

RAPPORT D'ACTIVITE 2015

En introduction à ce rapport annuel d'activité, il paraît essentiel de mettre en avant la création du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du Pays d'Armagnac qui est sans doute la décision dont l'impact sur la gestion future de la communauté de communes et sur son fonctionnement est le plus important. Même si 2015, dans ce domaine reste une année de transition, il n'en demeure pas moins que le projet de territoire 2015/2020 a bien été adopté et que des pistes de réflexion sont lancées pour appréhender au mieux l'intégration de nouvelles compétences par les communautés de communes comme l'administration du droit des sols (ADS), la gestion des milieux aquatiques ... Plusieurs chantiers sont confiés au PETR qui devra, tout en recherchant la mutualisation de moyens la plus adaptée, s'attacher à :

- Favoriser un bassin d'emplois attractif même si le pouvoir politique ne dispose pas de moyens incitatifs pour inciter les entreprises à s'installer sur le territoire,
- Prévoir les équipements et infrastructures en conséquence
- Offrir suffisamment de services
- Développer le tourisme, atout majeur et source de revenus évidente.

Pour une information complète, le PETR est également porteur du GAL (Groupe d'Actions Locales), en charge de la mise en œuvre des crédits et des projets européens. Le Président de « D'Artagnan en Fezensac » est en charge de cette structure.

1 - Fonctionnement de la structure.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « D'Artagnan en Fezensac » s'est réuni 6 fois durant l'année 2015 au cours desquelles le quorum a toujours été atteint. Ces séances de travail ont fait l'objet d'un compte rendu approuvé à l'unanimité. Les élus communautaires, par leurs votes motivés, ont assuré le suivi des actions engagées par la collectivité, lancé des opérations nouvelles et innovantes favorisant à la fois un fonctionnement pérenne de la communauté de communes et programmant aussi de nouveaux objectifs, tout en maintenant, dans la continuité les taux d'imposition (CFE : 31,69 %, TH : 13,08 %, TFB : 0 %, TFNB : 4,36 %).

2 - La poursuite des actions déjà engagées par la Communauté de Communes.

La Maison de Santé du Fezensac

La MSP a poursuivi son activité normale au cours de l'année 2015. La collectivité a continué d'assurer les missions qui lui incombent en tant que propriétaire et maître d'œuvre de la structure : recours dans le cadre de certaines malfaçons avérées, entretien classique des bâtiments et des abords, ménage des locaux ...

La communauté de communes poursuit sa recherche de professionnel de santé et en premier lieu d'un ophtalmologiste, tout en sachant que des facilités devront être consenties en faveur du praticien choisi puisqu'il est évident que l'attractivité du territoire n'est pas suffisante.

Le montant du loyer de la MSP est ajusté selon l'indice de référence des loyers et versé mensuellement par la SISA.

Le transport à la demande

Même si la communauté de communes « D'Artagnan en Fezensac » est la plus soutenue financièrement dans l'accompagnement de ce dispositif en bénéficiant de l'appui du Conseil Départemental et de la Région (à hauteur de 60 % du déficit), il n'en demeure pas moins que ce service est pleine expansion est très onéreux pour la collectivité d'autant plus que le régime général se désengage de plus en plus des VSL. La communauté de communes a donc engagé une réflexion sur la réorganisation de ce service vers un partenariat avec le Pacte d'Economie Cohésive, soit en poursuivant le dispositif existant mais en intégrant de nouvelles orientations, soit en achetant ou utilisant un véhicule à cet effet, publicitaire ou non, et en recrutant un ou deux chauffeurs.

Dans l'attente d'une décision pérenne, pour l'année 2015, après avoir consulté les trois compagnies de taxis en charge du TAD, le conseil communautaire a décidé de poursuivre en l'état en exigeant toutefois un regroupement des trajets de façon à limiter les coûts.

Offices de tourisme

Les conventions liant l'EPCI « D'Artagnan en Fezensac » aux deux offices de tourisme de Lupiac et Vic-Fezensac sont reconduites dans les mêmes termes :

- Subvention de fonctionnement OT de Vic-Fezensac : 68 000 €
- Subvention de fonctionnement OT de Lupiac : 18 000 €.

Il convient de préciser qu'un abondement complémentaire de 30 000 € soutenu par les Fonds LEADER conditionne une animation de territoire ainsi qu'une mise à niveau à hauteur de 4 000 € pour le site Internet de Lupiac.

Les deux OT du territoire ont travaillé avec les services du PETR du Pays d'Armagnac dans le sens d'une meilleure optimisation de la valorisation de l'offre touristique sur la zone.

Le conseil communautaire a par ailleurs validé la mise en place de la taxe de séjour.

Soutien au tissu associatif local d'intérêt économique et communautaire

Ce soutien est inscrit dans les statuts de la communauté de communes et est donc reconduit d'une année sur l'autre. Pour les festivités de Pentecôte, la collectivité a participé financièrement à l'association Pentecôtavic et la mise à disposition du terrain de Cauderon pour le parking. Pour Tempo Latino, le partenariat est complété par les Navetitas et le transport des artistes. Des associations culturelles : La Foire du Cheval, l'Ecole de Musique, les Amis des Orgues, Cinéquanone perçoivent aussi le concours de la collectivité.

Le secteur social reste une priorité l'AVMP, la Chambre des Métiers, le Pacte d'Economie Cohésive, l'ADIL.

Aménagement du Site intercommunal des Cordeliers

L'année 2015 a été marquée par les travaux sur le site des Cordeliers qui accueillera l'Office de Tourisme, la Bibliothèque-Médiathèque, l'Ecole de Musique et la Communauté de Communes, suivis par le cabinet d'architecte Philippe Chambon et l'AMO, François-Xavier Lasserre et ponctués par de réunions de chantiers régulières.

3- Des décisions impactant l'avenir de « D'Artagnan en Fezensac »

Projet de fusion des trois communautés de communes Grand Armagnac, Bas Armagnac et D'Artagnan en Fezensac

Ce projet faisait suite au Schéma de Coopération Intercommunale produit par la Préfecture du Gers, incitant au regroupement de ces trois EPCI. Il a fait l'objet de réunions de travail, d'informations au public. Même si effectivement, il n'a pas abouti pour plusieurs raisons, il a cependant permis de clarifier la situation de chaque communauté de communes eu égard leur situation financière, de leur fiscalité, l'avancement de leurs dossiers, l'exercice de leurs compétences ... Les rapports d'expertises correspondants et les préconisations qui les ont

accompagnés sont autant de documents utiles pour préparer les impératifs dictés par la loi NOTRe.

ZAE de Carget

La communauté de communes a inscrit dans ses priorités l'aménagement de cette zone restée trop longtemps inoccupée. De nombreux contacts ont été pris et ces démarches se sont concrétisées par la signature de compromis de vente en fin d'année et d'autres sont programmées pour 2016.

Des études ont été engagées pour la viabilisation du site (bornage ...), la réalisation des réseaux et télécommunications.

Le nouveau projet prévoit une partie pour une installation photovoltaïque, prévue au PLU de Vic-Fezensac.

La recherche de financement est en cours notamment l'obtention d'une DETR.

SPANC

Le conseil communautaire a décidé de mettre fin au contrat qui liait la collectivité à la SAUR et qui devait être renouvelé en décembre 2015.

Son choix s'est porté sur TRIGONE avec lequel un engagement sur une année a été adopté dans les mêmes conditions financières.

Par ailleurs 20 dossiers de financements de réhabilitation d'installations classées « points noirs » ont été déposés auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Adhésion au SCOT de Gascogne

La participation de la collectivité est fixée à 1,20 €/hab.

4 - Le Relais Services Publics

Depuis la convention en date du 19 janvier 2007, la Communauté de Communes « D'Artagnan en Fezensac » accueille dans ses locaux le premier « Relais Services Publics » du Gers moyennant une participation financière dégressive de l'Etat pendant 5 années venant en compensation des frais relatifs à :

- la mise à disposition de locaux dont un bureau avec téléphone (désormais aux communications nationales), internet, photocopieur
- l'affranchissement du courrier

Ce RSP considéré comme performant par les services de l'Etat est transformé en fin d'année en Maison de Services au Public et a vu ses prérogatives accentuées et notamment la mise en place du Web-entretien avec la CAF et la CPAM permettant de mettre directement en relation les usagers et un technicien. Ce système sera opérationnel dans les nouveaux locaux du complexe des Cordeliers.

Les agents de la Communauté reçoivent en moyenne une dizaine de personnes par jour soit pour une aide dans la rédaction des documents ou formulaires administratifs, soit pour une intervention téléphonique ou écrite auprès de nos correspondants administratifs, soit pour des conseils. Ils assurent conjointement un suivi des dossiers en cours.

Ce service de proximité répond totalement aux besoins d'une population rurale parfois en grande difficulté. La fréquentation du Relais Services Publics n'a pas cessé de croître depuis sa création.

Pour l'année 2015, plus de 1420 personnes ont utilisé le RSP et leurs demandes concernaient essentiellement :

- des consultations internet,
- des communications téléphoniques,
- des pertes de cartes vitales,
- des renouvellements de cartes vitales,
- des demandes de transferts de caisse,
- des consultations sur l'instruction de leur dossier,
- des demandes de CMU ou de chèques santé,
- des retards dans les remboursements des frais de santé ou le versement d'indemnités journalières,
- des éditions de cartes européennes de santé,
- des déclarations de médecins traitant.

Nos principaux interlocuteurs avec lesquels nous bénéficions d'un contact privilégié avec un agent désigné à cette fin de Relais Services Publics :

- POLE-EMPLOI
 - CPAM / CAF / MSA
 - Chambre des métiers (convention de partenariat cédants/repreneurs), avec une permanence mensuelle dans nos locaux
 - AVMP (Association d'aide aux victimes et médiation pénale) avec une permanence sur place,
 - Service Pénitencier d'Insertion et de Probation (SPIP) et accueil de TIG (travaux d'intérêt généraux)
 - ESPA : association d'insertion présente dans nos locaux tous les premiers jeudi du mois
 - ADMR
- Et SOLIHA au titre du Pacte d'Economie Cohésive qui, avec le Transport à la Demande, constitue un engagement supplémentaire à l'assistance personnalisée.

5 - LE SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

La mission du SPANC, encore cette année sous la délégation de service public avec la SAUR, se scinde en deux volets :

- Le contrôle des installations neuves.

Le montant de la prestation s'établit ainsi :

55 € H.T. contrôle de conception

90 € H.T. contrôle de réalisation

Soit un total de 145 € H.T./ installation.

Au titre des contrôles effectués pour l'année 2015, ci-après le détail :

- Certificats d'urbanisme : 20
- P.C., réhabilitation : 31
- Certificats de conformité : 9
- Ventes : 54

- Le contrôle des installations existantes

Depuis le 1^{er} janvier 2011, toutes les habitations qui font l'objet d'une transaction, doivent disposer d'une attestation du contrôle de l'existant de moins de trois ans à la date de la vente. A défaut, un nouveau contrôle est effectué par la société SAUR avec une prestation de 65 € H.T.

A ce titre, 54 diagnostics ont été réalisés suite à une vente.

En 2015, la SAUR a facturé des prestations pour un montant de 11 315 €

Le SPANC a émis des redevances pour une somme de 7 213,14 €.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a versé une subvention de 3 350 € : 1 242 € pour 54 ventes, 713 € pour 31 contrôles d'existant et 1 395 € pour 9 certificats de conformité.

6 - LE BUDGET

1) Le budget primitif 2015

Suite au débat d'orientation budgétaire, le budget primitif 2015 a été adopté par le conseil communautaire lors de sa séance du 24 novembre 2014

Le budget primitif s'équilibre ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
DEPENSES	1 938 608.00 €	1 021 369.00 €	2 959 977.00 €
RECETTES	1 938 608.00 €	1 021 369.00 €	2 959 977.00 €

Le budget annexe de la ZAC de Carchet s'équilibre ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
DEPENSES	37 906.00 €	39 614.00 €	77 520.00 €
RECETTES	37 906.00 €	39 614.00 €	77 520.00 €

Le budget du SPANC s'équilibre ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
DEPENSES	5 000.00 €	33.00 €	5 033.00 €
RECETTES	5 000.00 €	33.00 €	5 033.00 €

Le budget du TAD s'équilibre ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	Total
DEPENSES	58 000 €	58 000 €
RECETTES	58 000 €	58 000 €

Le conseil communautaire a voté des taux de fiscalité directe pour l'année 2014 ;

- 31.69 % : cotisation foncière des entreprises (CFE)
- 13.08 % : taxe d'habitation
- 0 % : taxe foncière
- 4.36 % : taxe foncière non bâtie.

Le produit attendu s'élève à 1 222 864 € décomposé comme suit :

- IFR (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) : 48 696 €
- CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) : 160 227 €
- Produit taxe habitation – taxe foncière non bâti : 795 346 €

- Produit taxe additionnelle FNB : 4 335 €
- CFE (cotisation foncière des entreprises) : 302 766 €
- TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales) : 43 675 €
- FNGIR (reversement) : 130 580 €

2) Les budgets supplémentaires

Les budgets supplémentaires ont été adoptés par le conseil communautaire dans sa séance du 17 juin 2015.

Le budget supplémentaire s'équilibre ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
DEPENSES	483 394.00 €	1 118 617.00 €	1 602 011.00 €
RECETTES	483 394.00 €	1 118 617.00 €	1 602 011.00 €

Le budget annexe de la ZAC de Carchet s'équilibre ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
DEPENSES	383 412.64 €	623 677.84 €	1 007 090.48 €
RECETTES	383 412.64 €	623 677.84 €	1 007 090.48 €

Le budget du SPANC s'équilibre ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
DEPENSES	32 374.00 €	2 241.95 €	34 615.95 €
RECETTES	32 374.00 €	2 241.95 €	34 615.95 €

Le budget du TAD s'équilibre ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	Total
DEPENSES	110 934.00 €	110 934.00 €
RECETTES	110 934.00 €	110 934.00 €

3) Les comptes administratifs

Les comptes administratifs ont été adoptés par le conseil communautaire dans sa séance du 19 mai 2015.

Le compte administratif principal

Section de fonctionnement

<u>Mandats émis</u>		<u>Titres émis</u>	
-Charges à caractère général	166 858.66	- Impôts et taxes	1 512 445.91
- Charges de personnel et Assimilés	136 092.66	- Atténuations de charges	627.97
		- Produits des services	285.00
		- Dotations	387 102.44
-Atténuation de produits	1 240 914.00	- Produits financiers	29.93
- Autres charges de gestion	214 726.10	- Produits de gestion courante	67 297.92
-Charges financières	59 890.33	- Amortissement (ordre)	16 612.82
-Amortissement (ordre)	101 656.78	- Excédent	664 305.04
-Charges rattachées			
TOTAL	1 920 139.03	TOTAL	2 648 707.03

EXCEDENT

728 568.00 €

Section investissement

Mandats émis

-Immobilisations incorporelles	
-Immobilisations corporelles	31 047.82
-Immobilisations en cours	193 865.17
-Emprunt en cours	346 786.41
-Déficit reporté	479 395.77
- Amortissement (op.ordre)	16 612.82
TOTAL	1 036 660.17
RAR	12 500.00

DEFICIT

Titres émis

-Subventions	228 409.74
-FCTVA	30 936.00
-Excédent fonction.capitalisés	359 117.77
-Opération d'ordre transfert	101 656.78
TOTAL	720 120.29

329 039.88 €

Le compte administratif ZAC DE CARCHET

Section de fonctionnement

Mandats émis

Titres émis

- Atténuation de charges	60 000.00
--------------------------	-----------

		-Opération d'ordre transfert	20 636.62
-Charges financières	19 817.97	-Excédent reporté	323 230.61
-Opération d'ordre	20 636.62		
TOTAL	40 454.59	TOTAL	403 867.23

Section d'investissement

Mandats émis

-Dépenses financières	37 929.68
-Opération d'ordre transfert	
-Déficit reporté	575 748.16
TOTAL	613 677.84

DEFICIT

Titres émis

- 613 677.84 €

Le compte administratif SPANC

Section de fonctionnement

Mandats émis

-Charges à caractère général	2 620.00
-Charges de personnel	627.97
-Charges exceptionnelles	71.09
-Opération d'ordre	32.90
TOTAL	3 351.96

EXCEDENT

Titres émis

-Prestations	3 781.60
-Subventions	3 526.00
-Produit gestion courante	0.20
-Excédent	22 821.93
TOTAL	30 129.73

26 777.77 €

Section d'investissement

Mandats émis

EXCEDENT

Titres émis

-Opération d'ordre amort.	32.90
-Excédent reporté	2 209.05
TOTAL	2 241.95

2 241.95 €

Le compte administratif du TAD

Section de fonctionnement

<u>Mandats émis</u>		<u>Titres émis</u>	
-Charges à caractère général	83 975.53	-Produits de transport	13 360.00
-Déficit	30 412.30	- Subventions	15 094.20
TOTAL	114 387.83	TOTAL	28 454.20
DEFICIT		85 933.63 €	

4) Affectation des résultats

Lors de la séance du 19 mai 2015, le conseil communautaire a décidé d'affecter le résultat d'exploitation ainsi qu'il suit :

-BUDGET PRINCIPAL

.Excédent de fonctionnement	64 262.96
.Excédent reporté	664 305.04
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	728 568.00
-Déficit d'investissement	316 539.88
-Restes à réaliser en dépenses	12 500.00
-Soit un besoin de financement	329 039.88

Décide d'affecter

. Résultat d'exploitation EXCEDENT	728 568.00
. Affectation complémentaire	329 039.88
. Résultat reporté en fonctionnement	399 528.12
. Déficit investissement reporté	329 039.88

LE SPANC

.Excédent de fonctionnement	3 955.84
.Excédent reporté	22 821.93
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	26 777.77

-Excédent d'investissement	2 241.95
Décide d'affecter	
. Résultat d'exploitation EXCEDENT	26 777.77
. Affectation complémentaire	0
. Résultat reporté en fonctionnement	26 777.77
. Excédent investissement reporté	2 241.95

LE TRANSPORT A LA DEMANDE

.Déficit de fonctionnement	55 521.33
.Déficit reporté	30 412.30
Soit un déficit de fonctionnement cumulé	85 933.63
Décide d'affecter	
. Résultat d'exploitation DEFICIT	85 933.63
. Affectation complémentaire	0
. Résultat reporté en fonctionnement	85 933.63

Pas d'affectation pour la ZAC DE CARCHET ;

4) Les organismes ayant perçu une aide financière en 2015

. Comité foire aux chevaux	2 500 €
. Ecole de musique du terroir d'Artagnan	9 500 €
. Tempo Latino	2 500 €
. Association Pentecotavic	3 500 €
. AVMP	2 000 €
. Chambre des métiers	2 086 €
. Association les Amis des Orgues	350 €
. Cinéma	6 000 €
. VIC ACCUEIL EPICERIE SOCIALE	500 €
. PEC –pacte économie cohésive	5 000 €
. D'Artagnan chez d'Artagnan (site)	4 000 €
.PETR Pays d'Armagnac	22 236 €
. ADIL	1 968.50 €
. CNAS	593.67 €
. CNAS	582.75 €

. SDAN	61 597.33 €
. SCOT	3 699.50 €
. OFFICE DE TOURISME DE VIC FEZENSAC	98 736.25 € dont 24 397.25 € animation- 6 339 site internet
. OFFICE DE TOURISME LUPIAC	18 000 €

En conclusion, le conseil communautaire pour cette année 2015 a choisi comme ligne directrice de sa réflexion mais aussi de son action politique au sens noble du terme : « Préserver l'essentiel tout en favorisant le développement ». La poursuite de l'optimisation des moyens tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement eu égard la prise en charge de compétences nouvelles, reste notre priorité dans le respect des communes et conseils municipaux.

Fait à VIC-FEZENSAC,

Le 22 septembre 2016



Le Président,

Robert FRAIRET